

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU 8 JUIN 2017

Convocation : 2 juin 2017

L'AN DEUX MIL DIX SEPT, le 8 juin, à 20h30

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Mme Jocelyne Poussard, Maire.

Présents : Jocelyne Poussard, Nathalie Velin, Philippe Rouby, Vincent Schaal, Jean-Marie Raoult, Doriane Godard, Yves Leipert, Vincent Varin, Florence Joubert, Bruno Lebreton, Marilyn Barathon, Gilles Guerbois, Françoise Colin-Manderscheid.

Absents excusés : Emmanuel Martin-Gbeassor

Secrétaire de séance : Yves Leipert

CONVENTION MAITRISE D'ŒUVRE – TRAVAUX DE VOIRIE – AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE (ATD)

Le Maire informe le Conseil que la cotisation annuelle versée à l'ATD permet en contrepartie de passer une convention de maîtrise d'œuvre pour les travaux de voirie ci-dessous référencés, ceux-ci étant inférieurs à 60.000 € HT.

- Tapis d'enrobés fin sur le chemin de Launay
- Réfection d'une entrée rue de Paris
- Réfection de deux entrées aux « Berteaux »
- Réfection du tapis d'enrobés ZA
- Réhabilitation d'une entrée pour la salle Daniel Bergin et reprise de bordures

À l'unanimité, le Conseil l'autorise à signer cette convention.

PROCEDURE D'EXTENSION DE PERIMETRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS DE DREUX – MODIFICATION STATUTAIRE

Le Conseil Municipal à l'unanimité a approuvé l'extension du périmètre de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux par adhésion des Communes de La Madeleine de Nonancourt, Louye, Rueil-la-Gadelière et Saint-Georges-Motel portant effet au 1er janvier 2018.

ACQUISITION DE NUMEROS DE RUE, PANNEAUX DE RUE, DE VOIRIE ET DE PARTICIPATION CITOYENNE.

Panneaux de voirie

À l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce en faveur de l'acquisition de panneaux de voirie fournis par le Conseil Départemental d'Eure et Loir pour un montant de 320,88 € HT. Ce montant correspond aux frais d'achat de panneaux d'entrée d'agglomération pour le hameau de la Bâte et le hameau de Gagneauville, et d'un panneau « Gagneauville – commune de Guainville ». Le reste des frais est pris en charge par le Conseil Départemental.

Numéros et panneaux de rue

À l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce en faveur de l'acquisition de numéros et panneaux de rue auprès de la société Adequat pour un montant de 4302.82 € HT. Cet achat, pour rappel, s'inscrit dans la nécessité d'une nouvelle numérotation et dénomination des rues dans le cadre de la mise en place de la fibre optique sur le territoire de la commune.

Panneaux participation citoyenne

À l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce en faveur de l'acquisition de panneaux de participation citoyenne et de panneaux de voirie auprès de la société SES pour un montant de 1203.60 € HT.

ACQUISITION D'UN RETROPROJECTEUR

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, décide d'acquérir auprès de la société ATM un écran de rétroprojecteur pour un montant HT de 169,00 €

RESTAURATION TABLEAU D'EGLISE

Dans la continuité des démarches de restauration d'un tableau de l'église représentant la Vierge à l'enfant, le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de faire procéder à la restauration du cadre originel de l'ouvrage pour un montant de 1528,00 € HT.

ORGANISATION 14 JUILLET

Repas du 14 juillet, qui se tiendra le 13 juillet 2017 :

Sur proposition de la Commission Loisirs et Culture, le Conseil Municipal, à l'unanimité, retient la proposition de la société Lagusta, à savoir un menu comprenant plat, salade, fromage, dessert pour un montant de 11,90 € par personne.

Il fixe la participation à 4,00 € par personne pour les habitants de la commune, 15,00 € par personne pour les habitants hors commune et gratuit pour les enfants de moins de 12 ans.

À l'unanimité, le Conseil Municipal a également décidé que les boissons hors apéritif et café seront à la charge des participants, aux tarifs suivants : 2,00 € la bière, 1,50 € le soda, 7,00 € la bouteille de vin.

LECTURE DE COURRIERS

J.Poussard : La convention pour la redevance spéciale pour les ordures ménagères a été réceptionnée et fera l'objet d'une délibération lors du prochain conseil municipal. Entrée en vigueur le 1^{er} mai dernier, le montant applicable à notre territoire a été estimé à 0,00154€/ litre d'ordures générées, soit un montant annuel redevable de 467, 23 €, acquitté trimestriellement d'un montant de 116, 81€. Pour l'année 2017, le montant redevable sera de 311,49 €.

L'association Territoire d'Energie Eure-et-Loir indique la possibilité de faire appel à leur organisme pour la réalisation de prestations énergétiques «optionnelles» telles que la pose et dépose d'illuminations festives.

Le Conseil Départemental d'Eure-et-Loir informe de la réalisation de travaux en 2018 concernant la reprise de la D 301.3 allant des Berteaux jusqu'au Bourg, ainsi que la mise en place d'une couche de roulement sur cette même zone.

Le Souvenir Français rappelle le montant de leurs cotisations pour l'année en cours.

Suite à un courrier adressé dans le but d'obtenir une aide à la gestion de la population des chats errants sur la commune, l'association 30 millions d'amis a fait parvenir une convention indiquant la nécessité de trouver un vétérinaire acceptant la prise en charge des frais de stérilisation et d'identification des animaux par leur organisation. D'autres associations seront contactées pour comparer les services proposés dans cette même optique.

La Préfecture d'Eure-et-Loir a fait part du montant estimé de la subvention au titre du Fonds National de Péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) qui sera reversé à la commune. Ce dernier s'élèverait aux environs de 14 000 €.

Madame Poussard a fait état du dernier Conseil Communautaire où la redevance spéciale a été évoquée. Concernant le CISPD, Mme Poussard a rappelé à cette occasion la nécessité de compléter les groupes de travail dédiés à cette problématique plutôt que de revoir complètement ces groupes.

Suite à la perte de la gestion des cartes nationales d'identité par la mairie de Guainville, il est rappelé que les délais de prise de rendez-vous auprès des mairies compétentes les plus proches s'allongent depuis ces dernières semaines.

TOUR DE TABLE

Mme Velin informe de la création d'un centre d'interprétation de la Renaissance en avril 2018 qui sera installé dans les anciens locaux de la Poste d'Anet. Le rez-de-chaussée de ce même bâtiment accueillera également l'Office du Tourisme de la région.

Suite notamment à l'impossibilité de regrouper 3 syndicats d'eaux, la compétence du Syndicat des eaux d'Oulins sera rattachée à l'Agglomération du Pays de Dreux en 2020, malgré les efforts du Comité de pilotage pour éviter ce transfert.

M. Leipert informe d'un projet de création d'une Maison des espaces naturels évoqué lors d'une réunion de la Commission culture et plans d'eau le 18 mai dernier.

Il indique également avoir visité avec intérêt le centre opérationnel de la gendarmerie de Lucé le 1^{er} juin dernier, découvrant notamment les dessous d'un appel au 17.

V. Schaal rappelle la tenue le 9 juin au soir d'un conseil d'école exceptionnel auquel seront présents les responsables des transports et de l'enfance et jeunesse, concernant la possibilité de revenir à la semaine des 4 jours à la rentrée prochaine. Un sondage a d'ores et déjà été effectué auprès des parents d'élèves à l'initiative d'une partie de ces derniers. Du fait des problèmes d'ordre logistique et humain générés par un délai restreint de mise en place, il est par conséquent proposé de ne revenir à la semaine des 4 jours qu'à la rentrée 2018.

Mme Barathon évoque un nouveau problème d'éclairage public au hameau de la Bête. Le rallongement des jours et le lever de soleil plus matinal pourrait néanmoins expliquer le phénomène.

Dans l'assistance

M. Saint Etienne questionne sur la possibilité d'amener ses consommations personnelles lors du dîner du 13 juillet 2017. Cette requête a été rejetée.

M. Glanard fait remarquer la disparition du marquage au sol au hameau de Ritoire et à l'intersection de la rue du Pré de Launay et de la rue du Bourg, entraînant l'imprudence de nombreux automobilistes qui ne respectent pas la priorité.

Il informe également du dérangement rencontré par les habitants localisés autour de l'église du fait des déjections des pigeons qui prolifèrent aux alentours, et qui endommagent de surcroît le clocher.

M. Charpentier rejoint les propos de M. Glanard au sujet des nuisances causés par ces volatiles et pense que le souci se rencontre peut être dans d'autres hameaux.

Il évoque également le caractère très endommagé du panneau d'affichage de Fumeçon suite à la détérioration causée auparavant par le passage d'un camion. Il a été rappelé que l'entreprise propriétaire du dit camion a été sollicitée pour remplacer le panneau à ses frais, mais qu'aucune réponse n'a été donnée depuis.

Il revient par la suite sur le transfert de la compétence du Syndicat des eaux d'Oulins à l'Agglomération du Pays de Dreux et demande si l'intervention de la population locale ne pourrait pas stopper cette démarche, craignant une hausse du coût de la redevance pour les habitants. Il est cependant rappelé le caractère inévitable de ce transfert, répondant à une obligation légale.

Il renouvelle enfin le souhait de la création à Guainville d'une habitation dédiée aux problèmes rencontrés par les habitants. Le Conseil Municipal a indiqué réfléchir à cette éventualité.

M. Rougier évoque la difficulté des démarches administratives depuis que la compétence des CNI a été transférée à la mairie d'Anet.

Il émet par ailleurs le souhait que les débats autour du retour à la semaine de 4 jours à l'école soient centrés sur l'intérêt des enfants avant tout, et que les moyens périscolaires actuels soient consacrés à d'autres domaines tels que le théâtre, la danse etc.

Il questionne ensuite sur la présence d'orchidées sauvages sur son terrain et la possibilité de les retirer. Il lui est cependant conseillé de prendre les différentes espèces en photo dans le cadre de la tenue d'un livre rouge d'Eure-et-Loir sur cette flore particulière.

Il informe enfin de la difficulté de faire ses contrôles visuels routiers au bout de la route venant de Bréval, à cause de la gêne du panneau directionnel. Il propose notamment une surélévation du panneau pour y remédier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00